

*Questions orales*

[Français]

**LA PERCEPTION DES PENSIONS ALIMENTAIRES**

**Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Alors que l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité un projet de loi sur la perception automatique des pensions alimentaires, le ministre déclarait, le 25 avril dernier, qu'il allait présenter dans les prochaines semaines des mesures pour s'assurer que les pensions alimentaires soient versées comme elles le devraient.

Le ministre s'engage-t-il à ce que le processus qu'il mettra en place pour s'assurer du paiement des pensions alimentaires ne s'ajoute pas à celui déjà en vigueur dans plusieurs provinces, dont le Québec?

[Traduction]

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, l'allusion que la députée a faite a peut-être trait à une réponse que j'ai donnée à la Chambre il y a quelques jours au sujet de l'intention du gouvernement d'annoncer sous peu ses propositions en matière de pensions alimentaires en général, y compris les efforts visant à mettre en place une stratégie nationale efficace d'exécution des ordonnances exigeant le paiement des pensions alimentaires.

Je puis donner mon assurance à la députée que nous partageons les objectifs du gouvernement du Québec et d'autres gouvernements qui se sont dotés de mécanismes pour renforcer l'exécution de ces ordonnances. Nous n'allons pas travailler contre les provinces, mais tenter plutôt de collaborer avec elles pour garantir que nos efforts à tous concourent à l'objectif que nous avons tous à l'esprit: le paiement des pensions alimentaires et un niveau de soutien suffisant pour les enfants.

[Français]

**Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ):** Monsieur le Président, le ministre s'engage-t-il à adopter l'option présentée par le Comité fédéral-provincial sur les pensions alimentaires à l'effet que les règles provinciales prévalent dans les provinces où elles existent?

[Traduction]

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, d'abord, en ce qui concerne la détermination du montant des pensions alimentaires, nous avons signalé aux provinces que nous sommes prêts à accepter des formules provinciales différentes si cela se justifie, dans la mesure où leur principe et leur objet sont les mêmes. En second lieu, je le répète, nous sommes heureux de collaborer plus étroitement — et j'estime que c'est présentement le cas — avec les autorités provinciales pour mettre au point des méthodes d'exécution qui soient complémentaires.

● (1445)

En somme, nous ne voulons absolument pas nuire aux efforts provinciaux, que ce soit au Québec ou dans n'importe quelle autre province, parce que nous visons la même chose.

Je puis donner l'assurance à la députée que nous sommes prêts à collaborer avec les provinces d'un océan à l'autre pour veiller à ce que les gens ne se soustraient pas aux ordonnances des tribunaux en déménageant, à ce que les informations soient partagées pour garantir l'exécution des ordonnances et à ce que le pourcentage de paiement des pensions alimentaires soit à la hausse dans tout le pays.

\* \* \*

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.):** Monsieur le Président, ce matin, à onze heures moins dix, un agent de liaison des Forces armées canadiennes travaillant pour la commission d'enquête sur les incidents de Somalie a tenté d'entrer en communication avec le major Barry Armstrong, à son domicile.

Quel était le problème? Bien sûr, comme tous les députés le savent, le major Armstrong commence aujourd'hui une affectation de six mois dans la zone de guerre qu'est l'ex-Yougoslavie.

Il semble que la commission sur les événements de Somalie ait été aussi surprise que les députés d'apprendre que ce médecin, dont le témoignage a été l'élément déclencheur de toute l'enquête, ait été ainsi écarté.

Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale: N'est-il pas évident pour le ministre, comme ça l'est pour la commission sur les incidents de Somalie et pour les députés, que l'affectation du major Armstrong dans une zone de guerre compromet toute l'enquête sur les événements de Somalie?

**L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.):** Monsieur le Président, pas du tout.

Il est normal, dans le cadre des fonctions du major Armstrong, comme c'est le cas pour d'autres membres des Forces armées canadiennes, qu'il soit de temps à autre envoyé à l'extérieur du pays.

Si la commission souhaite entendre le major Armstrong, ou n'importe qui d'autre, elle doit demander qu'il se présente devant elle. Les forces armées libéreront certainement les témoins le temps nécessaire, peu importe où ils se trouvent.

**M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.):** Monsieur le Président, peut-être faut-il rappeler au ministre que l'ex-Yougoslavie est considérée comme étant une zone de guerre. Selon les médias, la situation serait en train de s'aggraver là-bas. En ce moment même, l'aéroport de Sarajevo n'est même pas ouvert.

Comment le ministre de la Défense nationale peut-il garantir que le major Armstrong sera de retour en santé et à temps pour être entendu par la commission?